(N° 72.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1855-1856.

Projet de Loi qui ouvre au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de 300,000 fr. pour la célébration du 25° anniversaire de l'inauguration du Roi.

LEOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de trois cent mille francs (fr. 300,000), pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi.

Ce crédit formera l'art. 47bis du Budget de l'Intérieur pour l'exercice 1856, et sera couvert au moyen des ressources ordinaires de cet exercice.

Bruxelles, le 23 avril 1856.

Le Président de la Chambre des Représentants, (Signé) DELEHAYE.

Les Secrétaires, (Signé) Léop. Maertens. H. Ansiau.